



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 4 février 2025 à 19 h 31.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence et il ouvre les consultations publiques à 19 h 32.

1.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2025 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

Madame Coralie Rodrigue résume le contenu du Règlement numéro 650-2025 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI).

Le règlement a pour objet de :

- Permettre à une personne de soumettre une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme et au conseil municipal d'autoriser, ou non, ce projet particulier au regard des critères d'évaluation énoncés au présent règlement.

Monsieur le maire suppléant avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Des questions sont posées aux membres du conseil.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

1.2 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 651-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 447-2006**

Madame Coralie Rodrigue résume le contenu du Règlement numéro 651-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006.

Le règlement a pour objet de :

- Permettre les résidences de tourisme seulement dans la Zone CA-41

Monsieur le maire suppléant avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Des questions sont posées aux membres du conseil.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

125920-02-2025

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 26 : Autres points à l'ordre du jour.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2025 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

1.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 651-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

LÉGISLATION

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2025 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

6. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 651-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006
7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2025 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE
8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2025 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. CONSTITUTION COMITÉ DE DÉMOLITION
10. POSTE CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

11. SUIVI RAPPORT DE THERMOGRAPHIE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR REMPLACEMENT DE PANNEAU ÉLECTRIQUE
12. NETTOYAGE DU PLANCHER – SALLE MUNICIPALE – ACCEPTATION DE SOUMISSION

PERSONNEL

13. SURVEILLANT DE PATINOIRE ET DU CHALET DE L'OTJ – EMBAUCHE
14. DÉPÔT DES FORMULAIRES : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2024 POUR MÉLANIE RAYMOND

FINANCES

15. CONTRAT D'ACHAT TERRAIN DU PRESBYTÈRE – MANDAT NOTAIRE
16. FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ – SOUTIEN TECHNIQUE ANNUEL (CIM) – RENOUELEMENT
17. AUTORISATION DE SIGNATURE – QUITTANCE – 9094-1253 QUÉBEC INC.
18. LOI 25 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE
19. MACHINE À PRESSION À EAU CHAUDE – ACCEPTATION DE SOUMISSION
20. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ACCEPTATION DE SOUMISSION



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

21. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES – TRANSMISSION
ET AUTORISATION – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE BEAUCE-SARTIGAN (MRC)

22. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

23. SEMAINE DE RELÂCHE : TARIFICATION – EMBAUCHE
DU PERSONNEL – BUDGET POUR LA
PROGRAMMATION

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ
CIVILE

24. CROIX-ROUGE CANADIENNE – NOUVELLE ENTENTE
DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

25. CORRESPONDANCE

26. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

26.1 SERVICE D'INGÉNIERIE – RACCORDEMENT
D'ÉGOUT CASERNE INCENDIE – OCTROI DU
CONTRAT

27. RAPPORT DES COMITÉS

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

29. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125921-02-2025

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125922-02-2025

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2025
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE
(PPCMOI)

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et d'assujettir à son application, la délivrance de certains permis et certificats ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la municipalité Saint-Benoît-Labre désire encadrer le développement de certaines propriétés sur son territoire en harmonie avec la protection de l'environnement, les usages et l'architecture déjà en place sur le territoire ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de ladite séance du 14 janvier 2025 ;

Considérant qu'une période de consultation publique a eu lieu du 27 janvier 2025 au 4 février 2025 ;

Considérant qu'une assemblée publique a eu lieu à la séance ordinaire du 4 février 2025 à compter de 19 h 32 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que présenté, le Règlement numéro 650-2025 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI).

125923-02-2025

6. **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 651-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006**

Considérant que l'assemblée publique de consultation eu égard au premier projet de règlement numéro 651-2025 concernant les résidences de tourisme modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006 a pris fin le 4 février 2025;

Considérant que le second projet de règlement a pour objet :

- De permettre les résidences de tourisme en zone CA-41

Considérant que les personnes intéressées ont le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard de l'une ou l'autre des dispositions du second projet de règlement numéro 651-2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le second projet de règlement numéro 651-2025 et intitulé *Règlement numéro 651-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006* :

QUE la présente résolution ainsi que le second projet de règlement numéro 651-2025 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

QUE le texte du second projet de règlement numéro 651-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Pendant la présente assemblée publique de consultation, les personnes présentes sur place ont eu la parole relativement au deuxième projet de règlement numéro 651-2025 concernant les résidences de tourisme dans la zone CA-41 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006.

125924-02-2025

7. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2025 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

La conseillère, madame Mélanie Raymond donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 652-2025 à une prochaine séance et ayant pour objet les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Benoît-Labre et en dépose le projet.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 652-2025 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 652-2025 concernant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Benoît-Labre soit, et est adopté par ce conseil.

125925-02-2025

8. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2025 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES**

La conseillère, madame Ginette Lessard donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 653-2025 à une prochaine séance et ayant pour objet les règles de contrôle des dépenses afin d'y inclure le nouveau poste de directeur des travaux publics et de l'urbanisme et en dépose le projet.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 653-2025 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 653-2025 concernant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Benoît-Labre soit, et est adopté par ce conseil.

125926-02-2025

9. **CONSTITUTION COMITÉ DE DÉMOLITION**

Considérant les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition ;

Considérant que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

Considérant l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 627-2023*. Ce comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

De nommer les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

- Claude Fournier, membre
- Mélanie Raymond, membre
- Marc Cloutier, membre
- Jonathan Pépin, membre substitut

De désigner madame Marie-Claude Boily, directrice des travaux publics et du service de l'urbanisme étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 627-2023*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

125927-02-2025

10. POSTE CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL

Attendu que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du *Code canadien du travail* ;

Attendu que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du *Code Canadien du Travail* et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au *Protocole du service postal canadien* ;

Attendu que Poste Canada est d'abord et avant tout un service public ;

Attendu que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Poste Canada, l'argument de Poste Canada défendant la nécessité de diversifier



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses ;

Attendu que la commission d'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada ;

Attendu que les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait ;

Attendu qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, au mandat de Postes Canada ou au *Protocole du service postal canadien* sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

125928-02-2025

11. **SUIVI RAPPORT DE THERMOGRAPHIE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FOM) – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR REMPLACEMENT DE PANNEAU ÉLECTRIQUE**

Considérant que suivant le rapport d'inspection de la Fédération québécoise des Municipalités (FMQ), nous devons remplacer le panneau électrique de la caserne incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour le remplacement de celui-ci auprès des compagnies dont la liste a été soumise aux élus.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125929-02-2025

N° de résolution
ou annotation

12. NETTOYAGE DU PLANCHER – SALLE MUNICIPALE –
ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que nous avons reçu deux (2) soumissions conforme pour le nettoyage et le cirage du plancher dans la salle municipale :

- Les entretiens Sani-Brille : 2 365,00 \$, taxes non incluses
- Entretien MC Veilleux : 2 400,00 \$, taxes non incluses

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Entretiens MC Veilleux au montant de deux mille quatre cent dollars (2 400,00 \$), taxes non incluses et lui octroyer le contrat de nettoyage du plancher de la salle municipale.

125930-02-2025

13. SURVEILLANT DE PATINOIRE ET DU CHALET DE
L'OTJ – EMBAUCHE

Considérant qu'un troisième surveillant de la patinoire et du chalet de l'OTJ est nécessaire ;

Considérant que monsieur Alexis Thompson est disposé à travailler avec un horaire à temps partiel d'environ 10 heures par semaine ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Alexis Thompson et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail selon les conditions discutées.

14. DÉPÔT DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2024

À la suite de la remise du formulaire de déclaration des intérêts financiers de l' élu municipal, madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose tel que l'exige la loi, le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires 2024 remplis par la conseillère numéro 6 :

- Mélanie Raymond, conseillère siège # 6

125931-02-2025

15. CONTRAT D'ACHAT TERRAIN DU PRESBYTÈRE –
MANDAT NOTAIRE

Considérant que le diocèse a accepté l'offre que la municipalité a fait à la Fabrique pour l'achat du terrain du presbytère partie du lot numéro 4 698 691 et que celui-ci requiert la préparation du projet de contrat de vente afin de pouvoir l'analyser ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires afin de préparer le contrat d'achat pour le terrain du presbytère selon les conditions établies dans la résolution 125173-02-2023.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125932-02-2025

N° de résolution
ou annotation

16. **FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ – SOUTIEN
TECHNIQUE ANNUEL (CIM) – RENOUELEMENT**

Considérant que le renouvellement annuel du logiciel CIM est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement du logiciel CIM et d'autoriser le paiement de la facture annuelle au montant de huit mille trois cent soixante-dix dollars et dix-huit cents (8 370,18 \$), taxes incluses, le tout incluant les mises à jour et le soutien technique.

125933-02-2025

17. **AUTORISATION DE SIGNATURE – QUITTANCE – 9094-
1253 QUÉBEC INC.**

Considérant que la firme Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires a préparé un projet de quittance en faveur de la société 9094-1253 Québec inc. concernant une vieille hypothèque que la municipalité avait pris sur le terrain lui appartenant lot numéro 6 432 979 ;

Considérant que les montants dus à la municipalité ont été payés et qu'il est opportun de radier ladite hypothèque ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de quittance en faveur de 9094-1253 Québec inc. chez Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires.

125934-02-2025

18. **LOI 25 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON –
RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de contrat de service de Raymond Chabot Grant Thornton concernant la Loi 25 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour le plan standard au montant de neuf mille six cent dollars (9 600,00 \$), taxes non incluses.

125935-02-2025

19. **MACHINE À PRESSION À EAU CHAUDE –
ACCEPTATION DE SOUMISSION**

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçus des soumissions pour l'achat d'une machine à pression à eau chaude de la part de 4 compagnies pour plusieurs modèles différents ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suivant l'analyse des soumissions et la comparaison des modèles, les élus ont décidé de procéder à l'achat d'une machine à pression modèle S3054BEE de la marque MS Gregson au montant de treize mille quatre cent quatre-vingt dollars (13 480,00 \$), taxes non incluses, auprès de Pompes MC.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125936-02-2025

N° de résolution
ou annotation

20. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que nous avons reçu une soumission de Les serres Saint-Honoré pour l'entretien des espaces verts (Hôtel de ville, parc industriel, parc Léonide Grenier, Rocailles dans la loupe de la piste cyclable, face à l'église et au 152, rue Principale), pour 46 \$ / heure incluant le temps et l'équipement pour l'entretien ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission et de lui octroyer le contrat d'entretien des espaces verts (Hôtel de ville, parc industriel, parc Léonide Grenier, Rocailles dans la loupe de la piste cyclable, face à l'église et au 152, rue Principale) au coût de 46 \$ / heure.

125937-02-2025

21. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES – TRANSMISSION ET AUTORISATION – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUCE-SARTIGAN (MRC)

Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes municipales ou scolaires le tout en conformité avec l'article 1022 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ordonner à la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, de transmettre à la MRC de Beauce Sartigan la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes ;

Que le conseil municipal mandate monsieur Jean-Marc Doyon, maire, ou monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, selon l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes.

125938-02-2025

22. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer de décembre 2024 d'une somme d'un million neuf cent soixante-quatorze mille trois cent dix dollars et deux cents (1 974 310,02 \$) et d'approuver la liste des comptes payés et à payer de janvier 2025 d'une somme de deux cent soixante et un mille quatre cent dix-neuf dollars et quarante-quatre cents (261 419,44 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

DÉCEMBRE 2024

| | |
|------------------------|------------------------|
| FACTURES PAYÉES | 1 915 683,39 \$ |
| FACTURES À PAYER | 58 626,63 \$ |
| SALAIRES BRUTS DU MOIS | 0,00 \$ |
| TOTAL | 1 974 310,02 \$ |



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

JANVIER 2025

N° de résolution
ou annotation

| | |
|------------------------|----------------------|
| FACTURES PAYÉES | 95 950,83 \$ |
| FACTURES À PAYER | 106 399,50 \$ |
| SALAIRES BRUTS DU MOIS | 59 069,11 \$ |
| TOTAL | 261 419,44 \$ |

125939-02-2025

**23. SEMAINE DE RELÂCHE : TARIFICATION – EMBAUCHE
DU PERSONNEL – BUDGET POUR LA
PROGRAMMATION**

Considérant qu'il y aura un service de garde de type camp de jour lors de la relâche scolaire ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche d'Alexandra Poulin (Pastel) et de Marc-Antoine Gareau (Pogo) à temps plein et d'Amélie Gagnon (Sunday) à temps partiel si nécessaire selon le nombre d'inscription journalière, selon les conditions discutées. Les frais d'inscription seront de 25 \$ / jour et se feront auprès de la coordonnatrice en loisirs et à la culture, et la programmation sera élaborée en collaboration avec Alexandra Poulin.

125940-02-2025

**24. CROIX-ROUGE CANADIENNE – NOUVELLE ENTENTE
DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES**

Considérant que nous devons procéder au renouvellement de l'entente de services avec la Croix-Rouge concernant l'aide aux sinistrés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente de service pour 2025-2026 aux conditions établies.

25. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2025.

26. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

125941-02-2025

**26.1 SERVICE D'INGÉNIERIE – RACCORDEMENT
D'ÉGOUT CASERNE INCENDIE – OCTROI DU
CONTRAT**

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu 3 soumissions conformes :

- Apex Expert conseil : 11 900 \$, taxes non incluses
- WSP : 22 265, taxes non incluses
- GHC conseil : 44 145, taxes non incluses



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, après analyse des soumissions et des services inclus dans chacune d'elles, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission d'Apex Expert conseil au montant de onze mille neuf cent dollars (11 900,00 \$), taxes non incluses.

27. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Claude Fournier a assisté à la réunion de la Société du patrimoine Beauceron concernant l'acquisition de volume pour la Société historique. Il a aussi participé à la réunion des bénévoles de la bibliothèque.

Monsieur Jonathan Pépin a participé au conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS), il mentionne aussi les montants concernant les entretiens sur les machines.

Madame Mélanie Raymond nous parle de la programmation hivernale et nous mentionne la belle réussite pour le tournoi Gilles Busque. Elle fait aussi mention d'une nouveauté qui est celle du Café-jasette et annonce l'activité Clair de lune pour la St-Valentin.

Monsieur Louis-David Bonin nous parle des machineries aux travaux publics.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 12 à 20 h 27. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

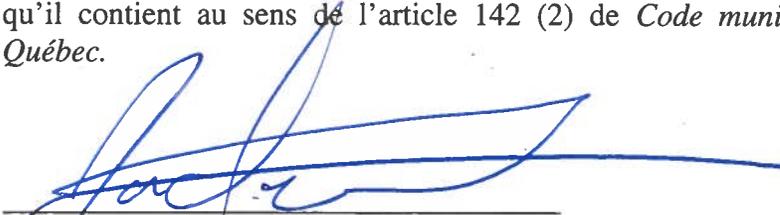
125942-02-2025

29. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 57.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE